

COMMUNIQUE DE PRESSE

LANCEMENT DU DISPOSITIF « SHOP'IN ROMANS »

La Ville de Romans-sur-Isère s'est engagée dans l'élaboration d'une stratégie d'attractivité de son centre-ville et dans la mise en œuvre de son plan d'actions intégré. Elle intervient d'ores et déjà dans le confortement de l'offre commerciale et d'activités en centre-ville, en agissant notamment sur le levier de l'immobilier.

Aujourd'hui, elle souhaite redynamiser l'occupation des rez-de-chaussée commerciaux et d'activités dans le centre-ville en incitant les propriétaires à rénover et à louer leurs locaux, tout en accompagnant les porteurs de projet dans le lancement de leur activité.

➤ **Les objectifs** de cette action sont de:

- favoriser l'implantation de nouvelles activités marchandes et de services en centre-ville ;
- contribuer à l'amélioration des rez-de-chaussée commerciaux et d'activités et de les rendre, de fait, visuellement plus attractif.

➤ **Le principe** est le suivant : La Ville se rend locataire de rez-de-chaussée commerciaux et d'activités dont la rénovation aura été opérée par le propriétaire pour ensuite les sous-louer aux porteurs de projets pour une redevance mensuelle moindre afin d'accompagner temporairement le lancement de leur activité.

Cette contractualisation prend la forme d'une convention d'occupation précaire ou d'un bail dérogatoire du statut des baux commerciaux de six mois, renouvelable trois fois.

➤ **La contractualisation avec le propriétaire** est soumise aux conditions suivantes :

- réalisation de travaux et remise en état du local,
- fixation d'une redevance attractive prenant en compte la situation du marché locatif du secteur concerné,
- acceptation d'une location à la Ville sous la forme d'une convention d'occupation précaire d'un bail dérogatoire,
- prise en charge de la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- continuité de location au même porteur de projet une fois la Ville désengagée avec conservation du même montant de redevance durant au moins un an.

➤ **La sous-location au porteur de projet** s'opèrera à une moindre redevance. Le sous-locataire assumera une partie de la redevance pouvant aller de 0 à 50 % du montant de celle payée par la Ville, soit :

- 10 % de 0 à 300 € de redevance mensuelle ;
- 25 % de 301 à 600 € de redevance mensuelle ;
- 50 % de 601 à 900 € de redevance mensuelle ;

- Au-delà de 900 € de redevance mensuelle : prise en charge par la Ville limitée à 450 €.

Ces conditions sont reprises dans un règlement signé par les différentes parties concernées.

➤ **La sélection des rez-de-chaussée** loués par la Ville se fait en fonction de l'attractivité du local et selon des opportunités d'implantation d'activités. Les activités devront :

- appartenir au secteur marchand dans le domaine commercial, artisanal ou des services (si l'offre concerne un service peu présent sur le territoire) ;
- proposer une offre nouvelle peu présente sur le marché ;
- amener une approche innovante.

➤ **Les secteurs géographiques** concernés par cette opération se situeront dans les secteurs marchands les plus fragilisés du centre-ville, soit :

- côte Jacquemart,
- place Fontaine-couverte,
- place Perrot-de-Verdun,
- place Maurice-Faure,
- rue Mathieu-de-la-Drôme.

D'autres secteurs marchands du centre-ville pourront occasionnellement être concernés selon le projet.

➤ **La sélection des porteurs de projet** se fait par un jury composé d'élu(e)s et de technicien(ne)s de la Ville de Romans-sur-Isère. Elle pourra prendre la forme d'un appel à projet.



Alma Creixams aux côtés de : Marie-Hélène Thoraval, maire de Romans-sur-Isère ; Frédéric Juvenet, adjoint délégué à la Redynamisation commerciale ; Nathalie Brosse, adjointe déléguée à l'Attractivité et Marie-Josèphe Bossan, conseillère municipale déléguée à la Mise en valeur du centre ancien.

Dénommé « Shop'in Romans », ce dispositif a fait l'objet d'une délibération lors du conseil municipal du 26 mars 2018. La première convention qui acte son lancement a été signée ce mardi 24 avril. Le local concerné est situé au n°25 de la côte Jacquemart où s'installera prochainement Alma Creixams sous l'enseigne « Mme Pied » pour y fabriquer des chaussures sur mesure et entièrement faites à la main.